ART. 5 N° 149

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2013

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX, DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 828)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º 149

présenté par M. Poisson et Mme Dalloz

ARTICLE 5

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec les amendements déposés antérieurement.